

FICHE DE POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE

Coordonnateur d'ULIS En Collège ou en Lycée

Référence :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 (BO n° 31 du 27/08/15) - Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré et le second degré.

Cadre réglementaire :

L'ULIS est un dispositif qui accompagne des élèves sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques du groupe ULIS, d'inclusions individuelles et de périodes de découvertes et de formations dans le milieu professionnel.

Titre requis :

Priorité aux personnels enseignants du premier degré ou du second degré, titulaires du CAPPEI (parcours « Coordonner une ULIS »), du CAPA-SH ou 2CA-SH (option D).

Missions :

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires,
- Mettre en œuvre le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) conformément aux décisions prises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe.
- Favoriser l'inclusion en communiquant aux enseignants concernés les informations pédagogiques.
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- En lycée professionnel, rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante visant la meilleure insertion.
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents acteurs (services spécialisés, accompagnants, enseignants, parents...).

Compétences :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Posséder une bonne connaissance de l'orientation à l'issue de la scolarité en primaire, de la voie professionnelle en LP ainsi que des parcours en lycée.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant.
- Avoir le sens du travail en équipe, et savoir s'intégrer dans une équipe pluricatégorielle.
- Posséder des capacités d'écoute et de communication.
- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.

Régime indemnitaire :

- Ind. 1914 = Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves pour les enseignants du 1er degré
Montant : 1200 euros bruts annuels soit 100 euros bruts mensuels
- Ind. 1994 = Indemnité pour les enseignants exerçant dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté
Montant : 1765 euros bruts annuels soit 147,08 euros bruts mensuels
- Ind. 0408 = Indemnité de fonctions particulières pour les enseignants titulaires du CAPPEI ou du CAPA-SH
Montant : 844,20 euros bruts annuel soit 70,35 euros bruts mensuels